MAIRIE DE SEYTROUX Arrêté n° 2025/020

ARRETE MUNICIPAL

FERMETURE ROUTE DU SEY

Le Maire de Seytroux,

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L1113-1du CGCT,
VU le code général de la propriété des personnes publiques
VU l'article L131-3 du Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
VU les travaux d'enrobés,
VU la demande d'arrêté de circulation de l'entreprise GIROD TP représentée par M. GIROD Dominique en date du 19 mai 2025 pour des travaux d'enrobés.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur la route du Sey en raison des travaux de préparation et d'enrobés à réaliser sur la route du Sey.

ARRÊTE

Article 1 : La route du Sey sera fermée de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi soir du 20 mai au 2 juin 2025 pour la préparation de la chaussé.
Et la fermeture sera totale du mardi 3 juin 2025 à 8h00 jusqu'au mercredi 4 juin 2025 à 8h00 pour la réalisation des enrobées.

Article 3 : La signalisation nécessaire est assurée par l'entreprise GIROD TP.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis :
• aux entreprises :
• à la brigade de gendarmerie de Montriond,
Qui sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Seytroux, le 20 mai 2025
Le Maire,
MORAND Jean-Claude

MAIRIE DE SEYTROUX HAUTE-SAVOIE

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Grenoble.